

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° DEL_2024_02_02

Nombre de membres du Conseil municipal	15
-	-
Conseillers municipaux en fonction	15
-	-
Quorum	8
-	-
Conseillers municipaux présents	12

Séance du : Vendredi 27 février 2024 - 19h30

Sous la présidence de : Monsieur PERRIN Frédéric, Maire

Présents : PERRIN Frédéric, Maire - SCHLUPP Corinne, 1^{ère} Adjointe au Maire – MAURER Pascal, 2^{ème} Adjoint au Maire – MINOUX Jean-Marc, 3^{ème} Adjoint au Maire - MORO Christine, 4^{ème} Adjointe au Maire - BARADEL Pascal, Conseiller Municipal Délégué - CALONEGO Mélissa, Conseillère Municipale - DIDIERJEAN Audrey, Conseillère Municipale - ROMAN Julien, Conseiller Municipal – FISCHER RUBIELLA Sylvie, Conseillère Municipale - PETITDEMANGE Florent, Conseiller Municipal - BIANCHI Jean-Noël, Conseiller Municipal -/

Absents excusés et non représentés : CLAUDEPIERRE Marion, Conseillère Municipale - NEANT-/

Absents non excusés : NEANT-/

Absents excusés qui ont donné procuration : MICLO Martial, Conseiller Municipal a donné procuration à Frédéric PERRIN, Maire – MASSON Gabrielle, Conseillère Municipale, a donné procuration à SCHLUPP Corinne, Conseillère Municipale-/

Date de convocation : 16/02/2024

Secrétaire de séance : Jean-Marc MINOUX, 3^{ème} Adjoint au Maire-/

Quorum : 8 membres requis - 12 membres présents à l'ouverture de la séance-/

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- CHASSE – AGREMENT DES CANDIDATURES A LA TROISIEME ADJUDICATION DES LOTS DE CHASSE DE LA COMMUNE DE LE BONHOMME DANS LE CADRE DE LA RELOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE POUR LA PERIODE DU 02 FEVRIER 2024 au 1^{ER} FEVRIER 2033
- 3- CHASSE – FIXATION DE LA DATE et FIXATION D'UN PRIX DE RETRAIT MINIMAL A LA COMMISSION DE DEVOLUTION POUR LES QUATRIEMES ADJUDICATIONS DES 4 LOTS DE CHASSE DE LA COMMUNE DE LE BONHOMME DANS LE CADRE DE LA RELOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE POUR LA PERIODE DU 02 FEVRIER 2024 au 1^{ER} FEVRIER 2033
- 4- RESSOURCES HUMAINES – DETERMINATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL
- 5- RESSOURCES HUMAINES – INSTAURATION DU TELETRAVAIL
- 6- RESSOURCES HUMAINES – APPROBATION DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORT, DES FRAIS DE REPAS ET D'HEBERGEMENT ENGAGES PAR LES PERSONNELS DANS LE CADRE DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES LIES A UNE MISSION
- 7- RESSOURCES HUMAINES – APPROBATION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION
- 8- RESSOURCES HUMAINES – DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION PROPRE A L'AVANCEMENT DE GRADE
- 9- RESSOURCES HUMAINES – AUTORISATION DE RECOURS A DES VACATAIRES DANS LE CADRE DE LA MISSION DE DENEIGEMENT
- 10- MANDAT ELECTIF – APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT ET DE TRAITEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT SEXUEL OU MORAL et D'AGISSEMENTS SEXISTES
- 11- FINANCES – FIXATION DU MONTANT DES REDEVANCES DES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATION POUR L'ANNEE 2024
- 12- FINANCES – FIXATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
- 13- FINANCES – FIXATION DES TARIFS DE VENTE DE CHALEUR
- 14- FINANCES – APPROBATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES COUPES 2024
- 15- ENERGIES RENOUVELABLES - DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES
- 16- FINANCES – DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DE COTISATIONS 2024
- 17- COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS

2. CHASSE – AGREMENT DES CANDIDATURES A LA TROISIEME ADJUDICATION DES LOTS DE CHASSE DE LA COMMUNE DE LE BONHOMME DANS LE CADRE DE LA RELOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE POUR LA PERIODE DU 02 FEVRIER 2024 au 1^{ER} FEVRIER 2033

Sortie du public, tenue de ce point à huis-clos selon le Cahier des Charges Types des chasses communales du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 annexé à l'arrêté préfectoral du 26 juin 2023 portant approbation du cahier des charges types des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033. Le projet de délibération a été transmis à tous les conseillers municipaux en date du 23 février 2024.

Monsieur le Maire expose ce point.

Selon le Cahier des Charges Type des chasses communales (CCT), après examen par la 4C, des déclarations de candidature et des pièces annexées, le conseil municipal arrête, en séance non publique, la liste des candidats admis à participer à l'adjudication. Le Maire, notifie, alors sans délai, individuellement à chaque candidat admis ou refusé, par LR/AR, la décision le concernant. En cas de refus, cette décision est motivée.

L'article 5.2 du CCT précise les conditions d'agrément des candidats, notamment la contenance du dossier de candidature, ainsi que les motifs d'irrecevabilité des candidatures.

Il est précisé que la candidature de l'Association Cynégétique du Bonhomme sis à OBERHAUSBERGEN (67205) - 5 Rue de l'Hermine a déjà été agréé par le Conseil Municipal (délibération n°DEL_2023_09_02 du 24 novembre 2023) et celle-ci demeure valable pour les quatrièmes adjudications. Il en demeure de même pour la candidature de Monsieur Antony PETICOLIN-MARCHAL résidant à LA CROIX AUX MINES (88520) – 8 Rue de l'Eglise, agréée par le Conseil Municipal dans la délibération n°DEL_2024_01_02 du 12 Janvier 2024.

Ont été déposées de nouvelles déclarations de candidature entre la seconde adjudication et les troisièmes dans les délais impartis :

- En date du 12 février 2024 : Monsieur Claude FREYERMUTH résidant à BLIENSCHWILLER (67650) – 65 Route des Vins pour les lots 1, 2 et 4 ;
- En date du 19 février 2024 : Monsieur Pierre MAURER résidant à MUTZIG (67190) - 5 Passage du Couvent pour les lots 1, 2, 3 et 4 ;

La 4C a examiné lesdites candidatures lors de sa réunion du 27 février 2024 précédant la présente réunion du Conseil Municipal et a donné un avis favorable à ces candidatures.

Il est proposé au Conseil Municipal d'agréer les candidatures suivantes :

- Monsieur Claude FREYERMUTH résidant à Blienschwiller (67650) – 65 Route des Vins pour les lots 1, 2 et 4 ;
- Monsieur Pierre MAURER résidant à MUTZIG (67190) - 5 Passage du Couvent pour les lots 1, 2, 3 et 4 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Vu** le Cahier des Charges Type des chasses communales du Haut-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 annexé à l'arrêté préfectoral du 26 juin 2023 portant approbation du cahier des charges types des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033 ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°DEL_2023_09_02 du 24 novembre 2023 portant agrément de la candidature de l'Association Cynégétique du Bonhomme ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n°DEL_2024_01_02 du 12 janvier 2024 portant agrément de la candidature de M. Antony PETITCOLIN-MARCHAL ;
- Vu** le dossier de déclaration de candidature déposé par M. Claude FREYERMUTH en date du 12 février 2024 pour les lots 1, 2 et 4 ;

- Vu le dossier de déclaration de candidature déposé par M. Pierre MAURER pour les lots 1, 2, 3 et 4 ;
- Vu l'examen des candidatures opérées par la 4C en date du 27 février 2024 et son avis favorable ;

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le 01/03/2024
ID : 068-216800441-20240227-DEL_2024_02_02-DE



Considérant que les déclarations de candidature de Messieurs Claude FREYERMUTH et Pierre MAURER sont régulières ;

Après délibération, à **14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**, le Conseil Municipal,

- **ARRETE** - sous réserve de bonne suite du dépôt de l'engagement définitif de garantie d'un établissement bancaire établi dans l'Union Européenne ou la justification d'un cautionnement égal à la mise à prix du lot ou des lots concernés augmenté de 50% - la liste des candidats admis à participer à l'adjudication telle que suit :
 - L'Association Cynégétique du Bonhomme sis à OBERHAUSBERGEN (67205) - 5 Rue de l'Hermine (déjà agréé par la délibération n°DEL_2023_09_02 du 24 novembre 2023) pour les lots 1, 2, 3 et 4 ;
 - M. Antony PETITCOLIN-MARCHAL résidant à LA CROIX AUX MINES (88520) – 8 Rue de l'Eglise (déjà agréé par la délibération n°DEL_2024_01_02 du 12 janvier 2024) pour le lot 4 ;
 - Monsieur Claude FREYERMUTH résidant à Blienschwiller (67650) – 65 Route des Vins pour les lots 1, 2 et 4 ;
 - Monsieur Pierre MAURER résidant à MUTZIG (67190) - 5 Passage du Couvent pour les lots 1, 2, 3 et 4 ;
- **CHARGE** le Maire ou son représentant de toutes les modalités liées à la présente délibération et **AUTORISE** à signer tout document y afférent.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

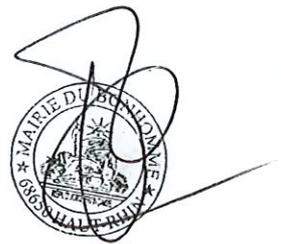
Extrait transmis à la Préfecture de Colmar

Secrétaire de Séance
Jean-Marc MINOUX



délibéré à : Le Bonhomme le 27 février 2024
DCM certifiée exécutoire

Le Maire, Frédéric PERRIN



Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 01/03/2024



ID : 068-216800441-20240227-DEL_2024_02_02-DE

